



Municipalité de Saint-Sébastien

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'exercice 2022

Chères Sébastinoises, chers Sébastinois,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, voici les faits saillants du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 de la Municipalité de Saint-Sébastien.

La firme *Raymond Chabot Grant Thornton* a procédé à l'audit des états financiers pour l'année 2022.

Les états financiers nous indiquent que les revenus de fonctionnement sont de 1 376 651 \$ et les charges (dépenses) de la Municipalité ont totalisé la somme de 1 416 963 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, financement à long terme, affectation et autres éléments de conciliation), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 589 983 \$.

Rapport financier consolidé 2022

DESCRIPTION	MONTANT
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	1 376 651 \$
REVENUS D'INVESTISSEMENT	21 859 \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 416 963 \$
EXCÉDENT AUX FINS FISCALES DE L'EXERCICE	246 604 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ	589 983 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ	66 150 \$
DETTE	559 136 \$
DÉBITEUR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AFFECTÉ AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE	506 150 \$

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le rapport financier consolidé ainsi que le sommaire de l'information financière consolidée au bureau municipal.